Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Cahons et dept: - 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. » 14

Les abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 cent, à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34 et Place de la Bourse, no 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le

..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Oriens. — Service d'Hiver. Arrivées à Départs de Arrivées à CAHORS CAHORS LIBUS VILLENEUVE-SUR-LOT AGEN BERGERAC BORDEAUX 10 h. 25m matin. PERIGUEUX 6 h. 35 m matin. 9 h. 22 m matin. 8 h. 12 m matin. 9 h. 40 m matin. 42 h. 19m matin. 4 h. 7m matin. 43 h. 38^m matin. 12 > 55 > soir. ih 1 soir. 11 h. 45^m soir. 38 » soir. 3 » 52 » soir. 4 » 18 » soir. 5 » 17^m soir. 8 » 10^m soir. 5 " 45 " " 5 » 45 w soir. 4 » 39m matin. 10 h 47 » 7 > 40 0 > 9 0 37 " >> 9 " 55 " " 4 » 44m matin. 11 " 7 " " 2 » 30m soir. Départ de Cahors — 5 h. « m matin Arrivée à Cahors — 8 h. 56 m soir. Train de marchandises régulier : Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10 m matin. Arrivée à Cahors. — 6 h. 15 m matin.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

CAHORS

Total des publications précèdentes. 35,308 99 Liste adressée par M. Harmsen, agent consulaire de France à Libau (Russie)......Liste adressée par M. Renucoly, vice-130 00 consul de France à Civita-Vecchia (Italie)....Liste adressée par M. Boscoff, agent 130 00 consulaire de France à Braïla (Rou-89 00 Liste adressée par M. Levet, maire de Montaigne (Tarn-et-Garonne)..... 83 00 Liste adressée par M. Bouilhac viceconsul de France à Valladolid (Espa-420 00 sulaire de France à El-Kef (Tunisie). 19 00 Liste adressée par M. Flandin, viceconsul de France à Jassy (Roumanie). 72 00 Liste adressée par M. Serrano, professeur au Lycée de Versailles...... Liste adressée par M. E. Rabouin, 69 00 agent consulaire de France au Petit Grave (Haïti)..... 170 00 Total de la publication...... 36,491 29

Cahors, le 16 Juin.

La foi sans bornes que le bon public avait eu jusqu'ici dans les caisses d'épargne, se trouve en ce moment singulièrement ébranlée. On avait cru généralement que, si le

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (65)du 16 Juin 1883.

LES

COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Cette phrase fut prononcée d'un tel air, que le valet de pied n'insista pas. Ouvrant la porte du salon, il s'effaça pour laisser passer la jeune fille. Allant vers le marquis, il lui dit quelques mots à voix basse, puis se

Le marquis se leva, s'approcha de Diane, qui s'était arrêtée près de la porte. La saluant d'un air grave, il lui désigna de la main un fauteuil.

Diane s'avança avec sa grace hautaine. Passant devant le marquis, elle s'approcha de la marquise, qui s'était levée, ainsi que ses

D'un ton glacial, elle laissa tomber ces

- C'est à la marquise de Vierville que j'ai l'honneur de parler ?

La marquise répondit froidement :

- Oui, Madame.

Elle se retourna vers le marquis. - Et vous. Monsieur. vous êtes le margérant d'une caisse d'épargne mangeait la grenouille, comme on dit vulgairement, l'Etat était responsable et devait rembourser les dépositaires.

Or, les deux cracks de Tarare et d'Annecy viennent de rectifier sur ce point les idées du public. En premier lieu, de par la loi l'Etat n'est pas responsable; - M. Tirard l'a déclaré formellement à la Chambre; en second lieu, les villes ne le sont pas davantage, au moins jusqu'à nouvel ordre; la responsabilité tout entière repose sur les employés qui administraient la caisse, et si ceux-ci ne sont pas solvables, les créanciers n'ont recours contre personne.

D'où il résulte que l'argent qu'on place à la caisse d'épargne n'est pas plus en sureté que celui que l'on confie à une banque où à un notaire quelconque. Le gouvernement a déposé un projet de loi avec lequel on remé diera d'une façon plus où moins irrégulière aux conséquences de ce mauvais système, mais atteindra-t-on le mal dans sa racine ? Tel aurait dû être le but de l'interpellation développé jeudi par M. P. de Cassagnac sur l'affaire de la caisse d'épagne de Tarare. Mais le député du Gers ne s'est pas beaucoup occupé dans son discours de la situation de la caisse d'épargne. Il s'est contenté de diriger une diatribe contre la République.

Si ce débat avait dû se borner aux récriminations oiseuses, nous aurions regretté pour la Chambre une journée per-

Mais l'interpellation de M. Paul de Cassagnac a pris subitement un ton beaucoup

Diane observait toutes les personnes réu-

nies dans le salon ; un éclair jaillit de ses

yeux arrêtés sur Jeanne de Vargas. Celle-

ci ne put soutenir l'expression de hauteur

- Pardonnez-moi, Madame, de venir

Elle appuyait sur ces mots d'un air sin-

- Je suis seule en ce moment à Paris.

J'ai à parler au comte de Vierville. Ne pou-

vant le recevoir chez moi, je suis forcée de

- Je regrette. Madame, que mon fils n'ait

Le marquis et ces dames la regardaient en

silence. Jeanne de Vargas surtout la dévo-

rait des yeux, depuis qu'elle avait prononcé

A cet instant, un bruit de voix joyeuses se

Diane se leva toute droite, une pâleur de

marbre se répandit sur son visage; de ses

XXVII

Il avait peu changé depuis deux ans et

yeux étranges, elle dévisageait le comte.

La marquise répondit froidement :

pu vous épargner cette démarche.

Diane s'inclina sans répondre

fit entendre. Le comte Raoul entra.

le nom de Raoul.

Diane s'adressa à la marquise :

troubler une soirée de fam'ile.

dont ils étaient animés.

plus vif et plus intéressant.

M. Perras était venu demander que les déposants de la Caisse d'épargne de Tarare fussent garantis du remboursement de leurs fonds déposés. C'est sur ce point que le debat s'est engagé avec une vivacité telle que M. Tirard a failli y perdre son portefeuille.

M le ministre des finances a soutenu cette étrange théorie que les Caisses d'épargne n'étaient point garanties par l'Etat, et qu'il appartenait aux tribunaux d'établir les responsabilités encourues, comme si les déposants de Tarare avaient porté leur argent à l'Union générale.

Cette thèse est d'autant plus inexplicable dans la bouche d'un ministre des finances que chacun sait fort bien qu'il y a dix huit cent millions de dépôts dans les caisses d'épargne; dix huit cent millions dont le remboursement immédiat peut être exigé.

Qu'arriverait-il demain si on allait dire à tous ces déposants que l'Etat ne répond de rien?

Avec une très remarquable clarté de démonstration, M. Rouvier, a fait voir que la thèse de M. le ministre des finances ne tendait à rien moins que de ruiner le crédit public dans ce qu'il a de plus respectable, la petite épargne. M. Rouvier a si bien fait toucher du doigt la crise financière qui pouvait éclater après les paroles du ministre, que la Chambre a très clairement manifesté son intention de voter le remboursement des fonds aux déposants de Tarare.

A ce moment, M. Jules Ferry a trouvé

un moyen très habile de concilier tous les intérêts, et de sauver par la même occasion son ministre des finances. Dans le projet de M. Tirard, il y a un article 4, ainsi conçu:

Art. 4. - La Caisse des Dépôts et Consignations pourra avancer les sommes nécessaires à l'effet de couvrir les pertes réalisées avant la constitution du fonds commun de garantie des Caisses d'épargne, auxquelles ce fonds est destiné éventuellement a pourvoir, conformément à l'article 2 de la présente loi.

Les conditions et le montant desdites avances seront fixés par la commission de surveillance, et les sommes avancées seront remboursées en capital et intérêt à la Caisse des dépôts et consignations par le fonds commun de garantie.

Cet article pare à toutes les difficultés. Il permet de rembourser immédiatement l'argent aux déposants de la Caisse de Tarare.

Le sauvetage du ministre des finances a été habilement fait, et la Chambre s'est empressée d'accepter cette solution.

Mais tous ces sauvetages-là n'en prouvent pas moins la faiblesse de nos gouvernants. Il est temps que la République s'entoure de financiers sérieux.

Un républicain conservateur.

Revue des Journaux

Le Moniteur:

Pas de chance! Le cabinet a dépensé, le mois dernier, quelques billets de mille francs en faveur des journaux amis pour démontrer que la conversion du 5 0/0 allait être suivie d'une grande hausse sur ce fonds d'Etat, et voilà que le 5 0/0

quis de Vierville ? demi; ses traits plus fermes se voilaient - Oui, Madame. d'une teinte de tristesse. Le marquis la regardait curieux.

S'arrêtant ébloui devant Diane, il s'inclina; ses amis en firent autant; elle ne rendit pas

Appuyée au dossier d'un fauteuil, le corps rejeté en arrière, les yeux étincelants, elle le regardait toujours.

Ce regard fixe le génait.

Une anxiété planait sur tout le monde; les yeux du marquis allaient de Diane à son fils; il ne comprenait rienà leur étrange attitude. Jeanne de Vargas, pâle, tremblante, avait peur en voyant cette belle créature. Une chose la rassurait pourtant, c'était l'air de

défi empreint sur les traits de la jeune fille. Diane fit un pas en avant et dit d'une voix hautaine:

- J'attends, comte, que vous daigniez me reconnaitre.

Raoul demeura stupéfait.

- Vous reconnaître, Madame, j'atteste que je vous vois aujourd'hui pour la première fois.

- En êtes-vous bien sûr?

- J'en appelle à tous ceux qui sont présents ici. Si j'avais eu l'honneur de vous voir une fois, Madame, votre souvenir serait gravé dans ma mémoire; vous êtes trop belle pour que l'on puisse vous oublier.

Un amer sourire passa sur les lèvres de Diane; elle dit avec lenteur:

- Nous avons passé trois mois sous le même toit, comte; vous aussi, vous êtes de ceux dont le souvenir reste grave dans la mémoire. Je suis la fille de César Salviati.

Des cris de surprise se croisèrent ; la famille de Vierville se précipita vers Diane. Joignant les mains que l'émotion faisaient trembler, le marquis s'écria:

- Vous êtes la fille de César, de mon plus cher ami?

- Diane se rejeta en arrière, le toisant avec hauteur.

- Oui, marquis; mais grâce à votre fils, je me considère comme une étrangère dans cette maison.

Le marquis laissa tomber ses mains dans un geste découragé. Diane, les dents serrées, cherchant à étouffer sa colère, se retourna vers Raoul; ses yeux étincelaient.

Elle lui parla:

- J'ai tardé à venir, comte, n'est-ce pas ? Depuis deux ans et demi je poursuis le marquis del Guasto sans pouvoir l'atteindre. Je possède enfin ce que j'ai tant cherché. Une dépêche de l'ambassadeur d'Italie est venue me trouver au château de la Juvinière, me faisant connaître votre prochain mariage. J'ai abandonné de graves intérêts pour arriver

Se retournant vers le marquis, elle ajouta: - Je désire vous entretenir, marquis, devant le comte de Vierville.

A suivre

et le 30/0 baissent de plus belle.

Parmi les porteurs de rente, c'est à qui vendra, c'est à qui se débarrassera de valeurs, réputées désormais fragiles. La mélancolie est générale; chez quelques-uns c'est du désespoir.

Les méfiances du public s'expliquent parfaitement; tout contribue à les aggraver. Voilà, par exemple, le produit des impôts; rien de plus lamentable, 5 millions de déficit en avril; plus de 8 millions en mai; tel est le résultat des deux derniers mois.

Puis, à côté des impôts qui ne donnent pas tout ce qu'on en attendait, à beaucoup près, viennent les dépenses imprévues, parmi lesquelles l'expédition du Tonkin occupe la première place. Nous y jetterons cette année, au bas mot, 30 à 40 millions.

Puis il y a la Tunisie, qui bientôt va réclamer, elle aussi, quelques nouveaux millions: enfin, nous aurons le tour de Madagascar et le tour du Congo. Par conséquent le déficit de 1883 ne s'élèvera pas sensiblement au-dessous de 250 à 300 millions.

On ne les a pas, et il faudra les trouver....

Le Journal des Débats :

Le Journal des Débats écrit ce matin: « Jamais depuis la crise qui suivit la révolution de 1848, en mettant à part les années 1870 à 1873, les finances ne furent dans une situation aussi étroite, aussi difficile. Il y a un an, nous croyons devoir évaluer à 150 millions environ le déficit chronique de notre budget ordinaire; du train dont vont les choses, il est probable qu'en 1884 le déficit montera à 200 ou 250 millions.

Le Journal des Débats, après avoir constaté la situation étroite et difficile de nos finances, redoute que la ville de Paris ne soit, elle aussi, bientôt atteinte du même mal.

La Paix:

Les inconvénients de toutes sortes, qui résulteraient duvoté déficitif de l'article 12, ont été si complètement exposés à la tribune de la Chambre, que le Sénat devait nécessairement s'en montrer frappé. Il est à peu près certain aujourd'hui que la haute Chambre refusera d'accorder au garde des sceaux un pouvoir dictatorial dont l'exercice tournerait infailliblement — à moins d'un miracle — au détriment de nos institutions. Le Sénat verra clairement que ce qu'on lui demande, ce n'est point une simple réforme du personnel judiciaire, mais un moyen, — pour certaines rancunes ou certaines inimitiés peu intéressantes, si on se place au point de vue du rôle élevé du gouvernement dans une démocratie, — de se faire jour et de briser certains obstacles.

Il comprendra encore à quelles suspicions serait exposée la nouvelle magistrature; il ne fera rien pour que l'avenir justifie l'expression aussi pittoresque que désolante employée récemment par l'un de de nos confrères, qui voyait dans le futur personnel judiciaire, une « magistrature à quatre pattes », beaucoup plus capable de rendre des services que des arrêts.

Le Parlement :

Le Parlement, croit qu'après une interpellation sur le Tonkin, le gouvernement éclairé par la consultation qui lui aura été donnée, quelqu'en soit le résultat, ne pourra apporter que plus d'autorité et de décision dans sa manière de suivre la ligne de conduite qui lui aura été tracée.

Le Siècle :

Le Siècle, croit que le Sénat n'oubliera pas que l'avortement de la réorganisation judiciaire mécontenterait gravement le pays et donnerait peut-être une nouvelle impulsion à la politique qui se résume en deuxmot s, révision intégrale de la constitution, abolition du Sénat.

Le Journal des Débats, écrit de son côté:

α On a dit et on ne saurait trop le redire, le projet voté par la Chambre des députés n'est qu'un expédient dont l'adoption n'a été possible que parce que cette Chambre est issue du scrutin d'arrondissement. On n'y a vu qu'un moyen de satisfaire des rancunes électorales, et l'on sait que c'est intérêt devant lequel tous les autres doivent baisser pavillon. Mais croire que la Chambre ira plus loin dans la voie de la réforme judiciaire, espérer qu'elle apportera dans cette réforme des idées d'ensemble, c'est ce qu'il est bien difficile d'admettre.

« Peut-on demander au Sénat de se placer à un point de vue aussi étroit? Il n'a ni les mêmes passions, ni les mêmes préjugés. Son origine le met audessus des intérêts de clocher, et, par suite, il est inaccessible aux intimidations et aux préoccupations d'un certain ordre. Le Sénat ne pourra donc s'empêcher de reprendre la question de plus haut que ne l'a fait la Chambre des députés; soit qu'il élargisse lui-même le projet qui lui est soumis en l'étendant jusqu'à une réforme de l'organisation judiciaire au lieu de n'en faire qu'une réforme de personnel, soit qu'il demande à M. le garde des sceaux de vouloir bien réunir ce qui ne saurait être séparé, il est certain qu'il ne s'enfermera pas dans les limites qu'il a plu à la Chambre des députés de ne pas dépasser.

Et, en agissant ainsi, il aura accompli le mandat que la Constitution lui a donné, et, nous n'hésitons pas à l'ajouter, il aura rendu à la Chambre un service signalé, en lui permettant de revenir sur la loi la plus déplorable qu'elle ait jamais votée. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 juin

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le Ministre des finances dépose et lit un projet de loi portant création d'un fonds de garantie pour les caisses d'épargne. Ce projet, dit-il, donnera toute sécurité aux déposants; il facilitera la réouverture des guichets et le fonds de garantie sera constitué

L'urgence demandée est déclarée.

MI. Haentjens présente des observations. La panique s'est emparée des déposants. Je me propose de démontrer que cette panique vient, non des articles de journaux, mais de la politique financière du gouvernement.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. de Cassagnac sur la situation de caisses d'épargne.

M. de Cassagnac. — Il eût été plus courtois de faire connaître d'avance le projet qui arrive comme une surprise avant la discussion. (Applaudissements à droite.)

L'orateur examine néanmoins ce qui s'est passé à la caisse de Tarare, où des détournements existaient depuis plusieurs années.

Le gouvernement de la République, dit-il, est en train de gâcher la situation des caisses d'épargne. Au lieu de faire remonter la faute aux conservateurs, il serait plus juste de la reporter aux alarmes provoquées par la conversion.

La cote de la Bourse indique assez que le crédit de l'Etat est en baisse. Pendant longtemps on a nié le déficit. Le rendement des impôts ne suffit plus pour couvrir les dépenses.

Déduction faite des charges de la guerre et de la Commune, la République a augmenté les impôts de 80 fr. par famille.

On a commencé par annoncer qu'on poursuivrait les journaux conservateurs qui révéleraient la situation des caisses d'épargnes; mais jamais on ne l'a

Le crédit ne peut être laïcisé, ni rendu obligatoire.

Le gouvernement est incapable de gérer les affaires publiques.

L'institution des caisses postales est un moyen de draîner l'argent. Il y a là un danger pour le gouvernement qui, si les mauvais bruits qui circulent sur son compte sont vrais, s'expose à la banqueroute. (Très-bien!)

Actuellement les travailleurs ne doivent pas hésiter à retirer leur épargne des mains crochues de la République aux abois. (Vifs applaudissements à droite; réclamations à gauche.)

M. le président rappelle M. de Cassagnac à l'ordre.

L'orateur critique longuement la politique financière. Il prévoit et espère le retour de M. Léon Say au minisière des finances, qui pourra faire cesser la méfiance inspirée par des ministres révolutionnaires.

Le gouvernement s'est fait banquier et s'est exposé à tous les dangers qui menacent les banquiers. Cette situation ne peut pas durer; il ne faut pas que les fonds des caisses d'épargne soient laissés à la discrétion du gouvernement. (Applaudissements à droite.)

M. Tirard constate que la situation des caisses d'épargne appelle des changement considérables dans leur organisation.

Parlant de la responsablilité de l'Etat, M. Tirard dit que toutes les lois, tous les règlements tendent à faire des caisses d'épargne des institutions essentiellement municipales. Le contrôle de l'Etat ne commence qu'après le dépôt des sommes confiées dans les caisses publiques. Jusque là la responsabilité des administrateurs des Caisses d'épargne est

Répondant à une interruption de M. Allain-Targé, le ministre dit qu'il ne peut pas faire cesser la suspension des paiements de la caisse d'épargne de Tarare, parce qu'il ne peut pas prendre dans la caisse de l'Etat pour cela; mais le projet de loi déposé au début de la séance a pour but de parer désormais à des éventualités pareilles.

Le ministre ajoute que la réserve de 34 millions qui appartient non aux caisses d'épargne, mais à la caisse des dépôts et consignations, n'a pas été entamée comme l'a dit M. de Cassagnac, mais reste au contraire absolument intacte.

Le ministre énumère les valeurs déposées par les caisses d'épargne à la caisse des dépôts et consignations, et déclare que ces valeurs sont administrées de la façon la plus sage et la plus sûre; que les déposants des caisses d'épargne n'ont aucune crainte à avoir, que leurs dépôts ne courent aucun danger, et que la loi proposée est entièrement en leur faveur. (Applaudissements.)

M. le ministre des finances dit que ce sont les tribunaux qui prononceront sur la responsabilité. Il déclare repousser tout ordre du jour dans lequel la question de responsabilité figurerait, parce que cette question concerne seulement les tribunaux.

M. Rouvier constate que la suspension de paiements de la caisse d'épargne de Tarare a produit une fâcheuse impression sur les populations. Il adjure donc le gouvernement de présenter une proposition de crédit.

MI. le ministre des finances répond que les moyens proposés ne pareront pas à l'avenir comme le fera le projet déposé au début de la séance. Le ministre persiste donc dans ce projet. (Applaudissements.)

M. Allain-Targé appuie la proposition de M. Rouvier.

M. le ministre : Prendriez-vous la responsabilité de demander ce crédit?

M. Allain-Targe : Oui, je la prendrais.

M. Ferry défend le projet proposé par le gouvernement et qui parera à de fâcheuses suspensions de paiement. L'article 4 a précisément pour but d'éviter une pareille éventualité. Si vous voulez hâter la solution, renvoyez le projet à la commission du budgel.

Après quelques observations de M. Granet, pour un fait personnel et une réponse de M. de Cassagnac, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

SÉNAT

Séance du 14 juin.

LA LIBERTÉ DES FUNÉRAILLES.

Le Sénat reprend la deuxième délibération de la proposition adoptée par la Chambre sur la liberté des funérailles.

M. Baragnon retire l'article additionnel qu'il avait présenté sur l'article 3.

M. Labiche dit que la commission, saisie des deux amendements de MM. Marcel Barthe et Lucien Brun, a cherché à donner satisfaction aux auteurs de ces amendements en modifiant l'article 4.

M. Griffe demande la suppression de l'article 4 du projet de la commission.

M. Barthe propose une disposition addition-

nelle que M. Labiche combat.

Après des observations de MM. Griffe, Baragnon,
Labiche et Lucien Brun, l'article 4 proposé par la
commission est adopté.

L'article 5, critiqué par M. Baragnon, est

M. de Gavardie critique l'ensemble du projet, qui est finalement adopté par 162 voix contre

M. Bérenger apnonce qu'il a déposé un contre-projet sur l'enfance abandonnée.

Il demande le renvoi à la commission déjà saisie. Le renvoi est ordonné.

Le projet de loi portant révision de la base des cautionnements des percepteurs et autres fonctionnaires des finances est adopté.

Le Sénat adopte en deuxième lecture le projet relatif à la surveillance des étalons.

Séance samedi.

Informations

LES CONVENTIONS AVEC LES COMPAGNIES.

La commission des chemins de fer est favorable aux conventions passées avec le Nord, le Lyon, l'Est et le Midi. Toutefois, ne voulant pas que l'on pût croire qu'elle abandonne les intérêts des populations desservies par l'Ouest et l'Orléans, elle a résolu de ne statuer qu'après communication des conventions à intervenir avec ces deux dernières Compagnies.

En effet, les populations desservies par les Compagnies de Lyon, du Nord, de l'Est et du Midi sont aujourd'hui rassurées sur le sort des lignes qui leur étaient promises. Les propriétaires de ces régions savent que, dans un délai relativement court, les lignes concédées seront achevées, et les entrepreneurs des lignes commencées, qui attendaient impatiemment le paiement de leurs travaux, sont désormais sans inquiétude. Il n'en est pas de même pour les populations desservies par les Compagnies d'Orléans et de l'Ouest dont il n'a pas encore été question.

C'est donc avec beaucoup de raison que la Commission a compris qu'elle ne pouvait utilement statuer sans avoir en main tous les éléments du débat. Il y a là une question de bonne administration.

La Gazette de France a publié l'extrait suivant d'une lettre écrite par un diplomate qui voyage en ce moment en Italie:

« Les journaux italiens d'aujourd'hoi, ainsi que les journaux français des jours passés, ont reproduit des dépêches de Berlin d'après lesquelles le gouvernement allemand dément absolument que les généraux de Molike et Wal-

dersée aient été chargés, durant leur récent voyage en Italie, d'une mission militaire au profit de la triple alliance. Qu'ils expliquent alors pourquoi on rencontre en Italie des officiers allemands voyageant avec des billets militaires italiens.

Il y a quinze jours, sur la ligne de Bologne à Ancône, j'en ai vu un de mes yeux. Cet officier avait dans les mains, ouvertement, d'un côté le biglietto militaire, qu'il a tendu sous mes yeux à l'employé, et en même temps un livret en tête duquel était sa photographie en costume d'officier prussien.

LES REMERCIMENTS DU CZAR.

Saint-Pétersbourg, 14 juin.

M. de Giers a adressé le 9 join aux représentants de la Rossie à l'étranger une circulaire dans laquelle il déclare que l'empereur charge ses représentants de remercier les souverains et les chess d'Etat auprès desquels ils sont accrédités du témoignage de sympathie que chacun d'eux a donné au czar en envoyant un ambassadeur spécial aux sêtes du couronnemnnt.

Le ministre ajoute que le peuple russe, étroitement uni à son souverain par ses sentiments religieux et monarchistes, est profondément réjoui des preuves d'estime qu'on a donnée à son empereur.

M. de Giers déclare, en outre, que le czar, soutenu par les sentiments de la nation russe, a reçu avec la plus vive satisfaction les témoignages d'amitié des souverains et des chefs d'Etat, et il les considère comme une nouvelle garantie de la concorde et de la paix, dont le maintien répond aux intentions pacifiques qu'il nourrit lui-même.

On se rappelle que le citoyen Joffrin avait présenté au Conseil municipal de Paris deux propositions tendant, l'une à la suppression de la police et au rétablissement de la garde nationale, l'autre à l'organisation, par la Ville, d'ateliers de boulangeries destinés aux ouvriers.

Après un long sommeil, la commission chargée d'examiner ces deux propositions s'est réunie jeudi au Pavillon de Flore.

Les commissaires continuent à se montrer favorables à l'armement général de tous les citoyens, autrement dit au rétablissement de la garde nationale, mais ils repoussent les autres demandes formulées par le citoyen Joffrin.

(National.)

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

M. le Ministre de l'Instruction publique a accordé:

300 francs à la commune de Terrou, pour installation de maison d'école.

100 francs à la commune du Bouyssou pour installation de maison d'école.

Par arrêté de M. le Préfet et sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, ont été nommés :

MM. Planchou, instituteur à Sarrazac. Mourgues, instituteur adjoint à Catus. id. id. à Payrac. Bernay, id. id. à Martel. Henras, Galou, instituteur à Nadillac. Pouget, instituteur adjoint à Vaylats. Floirac, instituteur à St-Martin-de-Vers. Frère Garrigou, instituteur adjoint à Cahors. Frère Buchon, id. id. à Bagnac. MM^{lles} Costes, institutrice à St-Bressou (Mialet). (Poste nouveau.)

ANNONCE DE MAUVAIS TEMPS.

Galtié,

Le bureau météorologique du New-York Hérald communique la dépêche suivante :

New-York, 14 juin.

id. à Cornac (Méjanasserre)

« Une dépression traverse l'Atlantique, et peut-être, en augmentant d'énergie, elle arrivera sur la Grande-Bretagne et sur les côtes de Norwège entre le 17 et le 19, accompagnée et suivie, du sud au nord-ouest, par des bourrasques on de forts coups de vent, de la pluie et des éclairs. LE SERVICE D'ÉTÉ DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS.

L'ouverture du service d'été de la compagnie d'Orléans aura lieu le 2 juillet prochain. C'est à partir de cette date que sera établi le nouveau train dans les deux sens sur la section du Buisson à Sarlat.

Voici, en abrégé, quelles seront les heures des trains sur notre section :

Départ du Buisson: 7 h. 28, 11 h. 15 (matin); 4 h. 19 et 7 h. 40 (soir).

Arrivée à Sarlat: 8 h. 37 (matin); 12 h. 28, 5 h. 33, 8 h. 54 (soir).

Départ de Sarlat : 6 h. 10, 9 h. 30 (matin); 2 h. 50 et 6 h. 30 (soir).

Arrivée au Buisson: 7 h. 27, 10 h. 36 (matin); 3 h. 52 et 7 h. 38 (soir).

En outre, un nouveau train partira de Périgueux à 9 h. 05 du matin pour arriver au Buisson à 10 h. 50, en correspondance avec Bergerac à Sarlat.

Enfin, le train de marchandises arrivera à Sarlat vers 11 h. du matin et en repartira vers 1 h. après-midi.

Nous donnerons en temps utile le tableau complet de la marche des trains pour le service d'été.

TRAVAILLEURS MILITAIRES.

Cette année, comme les années précédentes, des travailleurs militaires seront mis à la disposition des cultivateurs pour les travaux des récoltes.

Les demandes en vue d'obtenir des militaires doivent être établies sur timbre, adressées au sous-préfet de l'arrondissement et à la préfecture pour l'arrondissement chef-lieu et faire connaître:

1º Le nombre d'hommes à employer;

2º Le nombre de jours pour lesquels ils sont demandés;

3º La nature et l'étendue de la culture;

4º La commune dans laquelle est située cette

Elles doivent être appuyées d'un certificat du Maire constatant qu'il y a insuffisance d'ouvriers civils dans la localité.

Les travailleurs militaires seront transportés, habillés et nourris aux frais des demandeurs; ils recevront, en outre une ration de vin et une indemnité journalière de 1 fr. 05 c.

Baccalauréat.

Le bulletin administratif du Ministre de l'Instruction poblique (n° 547) publie la statistique sommaire des épreuves do baccalauréat pour la session de mars 1883. Nous en extrayons les chiffres suivants, relatifs aux Facultés de Toulouse :

Baccalauréat ès-lettres (2º partie).

Toulouse vient en 3e ligne avec 57 0/0 d'admissions. Grenoble et Caen seules ont eu une proportion plus forte.

Baccalauréat ès-sciences complet.

Toulouse vient en 5° ligne avec 39 0/0 d'admissions.

Baccalauréat ès-sciences restreint.

Toulouse vient en 2º ligne avec 55 0/0 d'ad-

On annonce que M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets, pour inviter les maires à prendre, dès à présent, les dispositions en vue de la fête du 14 juillet, et à signaler ceux d'entre eux dont les ressources seraient insuffisantes pour faire face aux frais de la fête.

COUP DE FOUDRE.

Les journaux de Libourne racontent que lundi dernier un orage forieux, accompagné d'une pluie torrentielle, s'est déchaîné sur la ville. La foudre est tombée plusieurs fois, sans occasionner d'autre accident que le suivant, raconté par la *Chronique*, et qui heureusement est plus comique que tragique:

« Quatre hommes d'équipe du chemin de fer, pour se mettre à l'abri de la pluie, s'étaient réfugiés dans un wagon chargé de sacs d'avoine, sur lesquels ils s'étaient étendus. A peine y étaient-ils installés que la foudre éclata; le fluide est entré dans le wagon par le dessous d'une portière fermée, et, après les avoir éblouis et terrifiés, est sorti par l'autre portière grande ouverte. Ils en ont été heureusement quittes

pour la peur; mais, comme on peut le croire, ils ont en bien vite abandonné cet abri. »

UN JUGEMENT.

Nous demandions l'autre jour à M. le docteur L..., ex-médecin en chef d'hôpital, quelle était son opinion sur les Pilules Suisses; nous tenions à savoir si elles méritent tous les éloges qu'on en fait et si elles n'ont pas l'inconvénient des autres purgatifs, qui, s'il purgent un jour, produisent l'effet contraire le lendemain. Il nous répondit qu'il avait souvent eu l'occasion de prescrire les Pilules Suisses, et que leur effet avait toujours été doux et sûr; elles n'avaient dans aucun cas donné lieu à ces accidents que produisent beaucoup d'autres purgatifs. Voilà nos lecteurs renseignés.

Variétés

l'Algérie

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

VII

MONUMENTS RELIGIEUX.

En arrivant à Alger, après avoir contemplé cet ensemble que nous avons essayé de décrire, l'étranger se sent attiré par les coupoles éclatantes et les gracieux minarets qui dominent de loin en loin les terrasses mauresques. Habitués aux lignes sévères des cathédrales gothiques ou des basiliques romanes, les yeux du nouveau débarqué sont surpris par ces contours harmonieux, ces colonnettes carrées, évidées sur les côtés en forme de croissant et qui de loin, ressemblent à des créneaux, ces faïences aux dessins variés, qui forment au sommet des murs, sous les feux du soleil, un cordon de vives couleurs et de chatoyantes lumières.

Ici, comme dans nos cités d'Europe, les monuments religieux, témoignages durables de croyances sincères, puissantes manifestations de l'art, ne sont pas les moins curieux à visiter.

Le fanatisme musulman avait multiplié les sanctuaires. Alger en possédait 166 avant l'occupation. La plupart ont disparu dans les remaniements de la ville, ou ont été affectés à d'autres destinations.

Ces affectations n'ont pas toujours été heureuses.

Ainsi, au lieu de construire à neuf une Cathédrale, on a détruit la mosquée Ketchaoua; et, sur son emplacement, on a élevé à grands frais un édifice qui n'a ni originalité ni grandeur. On a inutilement essayé d'approprier au culte catholique un bijou d'architecture arabe. On n'a réussi qu'à le gàter, disons mieux, à

Sauf le *minbar* qui sert de chaire, et les gigantesques colonnes de marbre qui encadrent la nef, rien ne subsiste aujourd'hui de cette mosquée que le pacha Hassen avait complètement restaurée en 1794, et dont les poëtes orientaux disaient : « Elle est recherchée par les désirs avec un empressement extrême, et ses splendeurs ont souri sur l'horizon du siècle. »

Placée sous l'invocation de Saint-Philippe, et érigée en métropole en 1867, la Cathédrale d'Alger n'offre, à l'extérieur, rien de remarquable.

La façade est lourde et massive, malgré les deux tourelles dont elle est flanquée. L'aspect est, en général, disgracieux. A l'intérieur, les arabesques stuquées qui remplissent la voûte et qui rappellent des dessins de l'Alhambra, contrastent avec l'ornementation sévère du chœur et des bas-côtés. On a eu tort de chercher à associer dans un même monument la grâce musulmane ec l'austérité chrétienne.

Comme la Cathédrale, les Eglises Sainte-Croix et Notre-Dame des Victoires sont d'anciennes mosquées; mais ici, du moins, on n'a rien démoli, on s'est contenté de modifier, selon les besoins du nouveau culte, des édifices sans valeur artistiques et dont la disparition n'aurait excité aucun regret.

Seule, l'église Saint-Augustin est de construction récente. C'est un vaisseau de pur style roman, de quarante-cinq mètres de long sur vingt-deux de large, et dont le clocher, heureusement conçu, produirait beaucoup d'effet s'il n'était pas dominé et écrasé par les maisons et les sommets du quartier Rovigo.

Ce fut sans doute pour mieux établir notre

prise de possession, pour affirmer plus sûrement notre conquète, que la croix des chrétiens fut plantée sur ces coupoles que couronnait autrefois le croissant de Mahomet. Je n'en persiste pas moins à croire qu'il aurait été utile, dans ce pays au fanatisme ardent, aux croyances indomptables, de construire dès notre arrivée un monument grandiose, digne de la France et du catholicisme. L'Arabe est profondément religieux. Loin de pratiquer l'indifférence en cette matière, il attache la plus grande importance aux manifestations pieuses, et ne cache pas son dédain pour quiconque fait ouvertement profession d'incrédulité.

Aussi a-t-on peut-être été mal inspiré en appliquant ici dans sa rigueur la loi de germinal. Les Orientaux se plaisent aux spectacles et aux fêtes; et les processions, surtout celle de la Fête-Dieu, avaient à Alger un caractère particulier d'originalité et de grandeur. Les dissidents ne s'en plaignaient pas. Les négociants israëlites sacrifiaient volontiers aux intérêts de leur commerce leurs idées d'intolérance. Quant aux Arabes, ils aiment trop tout ce qui parle aux yeux, ils s'inclinent trop devant la force pour avoir jamais songé à protester; et des tribus entières quittaient la Mitidja ou les pentes du petit Atlas pour venir assister à ce spectacle.

Dans les rues jonchées de palmes et de fleurs, le long des maisons pavoisées et ornées de riches tapis, se déployait un somptueux cortège. On y voyait les diverses congrégations avec leurs costumes variés, les pensionnats de jeunes filles, les confréries d'Italiens, de Maltais, d'Espagnols, avec leurs cagoules sombres ou leurs pélerines éclatantes, les écoles de garçons, de nombreux fidèles, les séminaires, le clergé; et derrière le dais, au milieu d'une imposante escorte, le gouverneur général et son état major, la Cour d'appel en robes rouges, les autorités civiles et les officiers de tous les corps, chamarrés de décorations. Un splendide reposoir s'élevait sur la place du Gouvernement, près de la statue du duc d'Orléans.

Au moment de l'élévation, après avoir béni la foule recueillie, accompagné de ses chanoines que leurs longues barbes blanches font ressembler aux patriarches, l'archevêque descendait de l'autel, se dirigeait vers la balustrade qui domine le port, et bénissait la mer.

Aussitôt les tambours battaient aux champs, les musiques des régiments faisaient éclater leurs fanfares, les drapeaux s'inclinaient, les soldats présentaient les armes, et, mélant leur grande voix aux hymnes saintes, les canons des forts et de l'escadre, tonnant à la fois, saluaient le Dieu des combats d'une immense acclamation.

A présent, pas de canons, pas de musique, pas de pompe officielle. C'est à Notre-Dame d'Afrique, dans les vastes terrains qui en dépendent et qui font partie de la mense épiscopale, que se réunissent les différentes paroisses pour la solennité de la Fête-Dieu La procession, composée surtout de jeunes communiantes, offre le plus ravissant coup d'œil. Moins d'ostentation, mais plus de piété; moins de bruit, mais plus de charme.

Au milieu des parfums dont l'air est embaumé, Le gracieux essaim, par les sentes fleuries, Déroule lentement ses blanches théories.

Le temple protestant de la rue de Chartres et la chapelle anglicane de la porte d'Isly sont d'une architecture sévère et froide.

La grande synagogue, bàtie dans le style mauresque, ne se montrera sous son vrai jour que lorsque ses abords seront dégagés.

Il ne faut pas se le dissimuler, ce qu'il y a de plus intéressant à Alger en fait d'édifices religieux, ce qui est le plus curieux à voir, ce sont les mosquées. Il y en a de trois sortes, la djama ou mosquée, la koubba ou chapelle renfermant le tombeau d'un saint de l'islam, et la zaouia comprenant à la fois une petite mosquée et une koubba.

Il n'y a plus que quatre djamas où se fasse la prière du vendredi, la Djama Kebir, la Djama Djedid, la Djama Sidi Ramdan et la Djama Safir.

Nous ne parlerons pas des deux dernières qui n'offrent pas un grand intérêt, mais les autres méritent d'être longuement parcourues et sérieusement étudiées.

(A suirre)

Dernières Nouvelles

Oran, 14 juin.

La soumission de Si-Sliman-ben Kadour est confirmée. On assure qu'il attend à Tafilalet, la réponse de M. Ordéga, le représentant français au Maroc.

Paris, 15 juin, soir.

La commission sénatoriale de la reforme judiciaire a décidé de discuter le projet article par article, en basant la discussion sur le projet de la Chambre des députés.

— M. Tissot, notre ambassadeur à Constantinople, est attendu à Paris.

Berlin, 13 juin.

Pas de guerre cette année! Telle est l'assurance donnée par M. de Bismark à ses amis. Mais, par exemple, a ajouté le chancelier:

On ne peut pas répondre de l'année prochaine.

Le bombardement de Majunga.

Le ministre de la marine et des colonies vient de recevoir du contre-amiral Pierre, un rapport confirmant le télégramme par lequel cet officier général rendait compte du bombardement de Majunga (côtes nord-ouest de Madagascar), et donnant des détails sur cette opération militaire.

Le corps de débarquement a occupé, le 17 au matin, le fort de la Pointe, à l'ouest de Majonga, et s'y est solidement établi, sans avoir été inquiété par les Hovas, qui se sont retirés dans l'intérieur du pays. Des reconnaissances fréquentes assurent la sécurité de la place, dont le commandement a été confié à M. le capitaine de frégate Gaillard, commandant du Vaudreuil.

Étude de Mª MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, nº 10.

EXTRAIT

D'UN

jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors en date du treize juin mil huit cent quatre-vingt-trois, la dame Marie-Anne Devès, sans profession, habitante du lieu de Lascalpernade, commune de Bélaye, ayant Mº Mazières pour avoué, a été séparée de biens d'avec Jean-Pierre Castagné, son mari, cultivateur, domicilié audit lieu de Lascalpernade.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors le quatorze juin mil huit cent quatrevingt-trois.

L'avoué poursuivant, Signé: MAZIÈRES.

Étude de M. MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, nº 10.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors en date du treize juin mil huit cent quatre-vingt-trois, la dame Antoinette Massabie, sans profession, habitante du lieu de Lascalpernade, commune de Bélaye, ayant M. Mazières pour avoué, a été séparée de biens d'avec Pierre Pouzet, son mari, cultivateur, domicilié au lieu dit de Lascalpernade.

Pour extrait certifié véritable,

A Cahors, le quatorze juin mil huit cent quatrevingt-trois.

L'avoué poursuivant, Signé : MAZIÈRES.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
Paris, 14 juin 1883

Les affaires ne montrent aucune tendance à la reprise; les oscillations de nos Rentes n'ont pas plus d'étendue en hausse qu'en baisse. Nous laissons le 50/0 à 408 07, le 30/0 à 79 47, l'amortissable à 80.57.

Le bilan de la Banque de France constate une diminution de 4,100,000 fr. dans l'encaisse métalique, de 900,000 fr. dans le Portefeuille, de 4,200,000 fr. dans les avances, de 25,000,000 fr. dans les Comptes particuliers, de 3,200,000 fr. dans la circulation et une augmentation de 27,600,000 fr. dans le Compte du Trésor et de 1 million dans les bénéfices.

Les institutions de Crédit étaient plus offertes que demandées, la Banque de France à 5,420, le Foncier à 1,308. Le Mobilier Espagnol à 233.

Le Gaz était offert à 1,370. Le tribunal s'est déclaré incompétent pour vider le différend entre la Compagnie et ses abonnés; le Suez finit faiblement à 2,482

Les valeurs les plus fermes de la cote sont les Chemins de fer français; le Lyon était demandé à 1,418, le Midi à 1,145, le Nord à 1,930, l'Orléans à 1,236.

Cours à peu près stationnaires sur le 5 0/0 Italien à 92,95, sur l'Unifiée Egyptienne à 367, sur le 5 0/0 Turc à 44.22, sur la Banque ottomane à 771.

Par jugement du tribunal de commerce de la Seine en date du 18 mai, la Compagnie française des charbonnages de Pienza (Italie), a été déclarée dissoute et M. Laverny, liquidateur judiciaire, demeurant 6, rue Gaillon, en a été nommé liquidateur.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de épandre des bienfaits. » - La Rochefoucault.

SANTE A TOUS ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fièvreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'neureuse influence de votre divine Revalescière. Léon Pey-CLET, Instituteur à Eynanças (Haute-Vienne).

Nº 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souttrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. - Borrel, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure No 100,180. - Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 4 kil., 7 fr.; 2 kil., 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « La Revalescière Chocolatée, » en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. Biscuits DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. - Envoi franco dans toutes les Gares contre ben de poste. - Dépôt à Cahors, chez M. Vinel. droguiste, et partout chez las bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Ci-(limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Avis

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

MEDAILLE D'OR, WED _ Chez tous les Papetiers.

21 RÉCOMPENSES

1ers PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN



PERIGUEUX

Cette líqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

L'HOMME BÉGÉNÉRÉ par la méthode de du docteur J, MERCIER. Impuissance et stérilité, épuisement, pertes séminales, maladies secrètes, Consultations et traitement par correspondance, 10, rue Vignon, Paris. — Brochure 1 fr. adressée sous enveloppe.

UNE BELLE PRIME

M. Ferrand, éditeur, à Besançon, offre en ce moment une série de primes extraordinaires consistant en montres de tout genre.

Si vous voulez juger, par un échantillon, de la bonté et de la beauté de ces primes, adressez-lui un mandat-poste de vingt-cinq francs, et vous recevrez franco à domicile par la poste:

UNE FORT BELLE MONTRE

EN ARGENT

Double cuvette argent 18 lignes, à cylindre, 8 rubis, très-élégante et très-solide. Cette montre est vendue partout 50 fr. au minimum. Elle n'a rien de commun avec les articles de pacotille si répandus aujourd'hui. Elle est garantie cinq ans, et toute personne qui, après l'avoir reçue, la trouverait inférieure à son attente, peut la retourner et en exiger le rembousement. ll est impossible de trouver mieux et à meilleur marché, à moins de sortir des articles soignés, à moins de tomber dans la catégorie des clous qui ne marchent que quelques mois et ne peuvent même pas être réparés, à cause de la mauvaise qualité des matières parés, à cause de la mauvaise qualité des matières

pares, à cause de la mauvaise quante des matteres premières employées.

Si l'on désire que la montre soit très-petite (modèle pour dames) il faut ajouter cinq fr., soit en tout 30 fr.

Pour recevoir franco à domicile par la poste, adresser un mandat de vingt-cinq fr. (ou de trente fr. s'il s'agit d'une pontre de dame) à M. Ferrand, éditcur, rue Morane, 5, à Besançon (Doubs).

AVIS

M. Ferdinand Colonge, ancien propriétaire du Café de Bordeaux, a l'honneur d'informer le public, qu'à partir du 1er juin, il vient de reprendre la direction de cet établissement.

Comme par le passé, il fera tous ses efforts pour satisfaire sa clientèle tant sous le rapport du confortable que du bon choix des consom-

MAISON DES 100.000 PALETOTS CAHORS, Boulevard Nord.

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843 RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux. VÉTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

TANAR INDIEN

GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT

CONTRE

CONSTIPATION

Hémorrhoïdes, Congestion cérébrale,

Bile, Manque d'appétit,

Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE

NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants.

Dames enceintes ou en couches,

Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris

et Pharmacies, Boîte 2.50.

PRIX FIXE INVARIABLE Tous les Envois sont faits franco.

LA

VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.



A LOUER

LA BOULANGERIE COMBALBERT.

ancienne boulangerie Magnol, située en

face la Halle, A CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans pré-

1º Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles: Les Soirées du Village et du Châ-

2º Des primes variées en tous genres: Articles de ménage, Photogra-phie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le

bois, Epicerie, etc., etc.

3º Des représentants du Journal
sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pours leurs achats. On s'abonne en envoyant 8 fr. au

bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements. Édition spéciale pour les membres du

(Décors et architecture religieuse).

POMMADE BERTINOT

Pour la guérison radicale et infaillible des cors au pieds, durillops et œils de perdrix, 1 franc le flacon.

Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

Le Propriétaire-Gérant A Laytou.

FRUITS ALGÉRIENS

Mon GUILLEMOT, RUE DE STORA PHILIPPEVILLE (ALGÉRIE) Spécialité d'envois par Colis Postaux

NÈFLES DU JAPON

Ce petit fruit délicieux si peu connu en France est un fruit du printemps algérien. Son esquise fraîcheur et son parfum le font tout particulièrement apprécier et rechercher des véritables gourmets. Envoi franco d'un colis postal de 3 k. de Nèfles du Japon, contre mandat poste

DATES DU SOUF

La DATTE dont le nom seul évoque l'idée des poétiques oasis du Sahara, n'a jamais, jusqu'à ce jour, été livrée aux consommateurs dans sa pureté primitive. Travaillés et falsisiés, les échantillons fournis par le commerce sont loin de donner une idée de la saveur suave de ce fruit du désert.

Envoi franco d'un colis postal de véritables Dattes du Souf transparentes, 3 k. contre mandat poste de 10 fr.

Il n'est donné aucune suite aux commandes dont le montant n'est pas joint à la demande.

AVIS On demande des représentants, pour la vente des fruits algériens par colis postaux, dans chaque canton de France.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



DE CAHORS

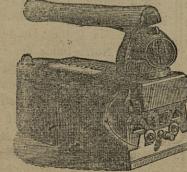


ESCROUZAILLES

Successeur de F. VINEL

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison · Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apiéceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS:

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils ainé 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.



0|2**23**33**233222**222222222222222222222 MACHINES A COUDRE De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.) Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur

mécanisme, et leur bon perfectionnement. Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4mc.